FAX

LIEU - DATE : Fontenay-aux-Roses - Le 21 mars 2023

DESTINATAIRE(S) : *In fine*

NOMBRE DE PAGES : 4

N° DE RÉF : CEA/P-SAC/CCSIMN/2023/184

ÉMETTEUR : Le Directeur du CEA/Paris-Saclay

Objet : déclaration d'événement significatif

Je vous prie de trouver en pièce jointe, la déclaration d'un événement significatif relatif à un écart au référentiel de sûreté à la suite de modification du réseau d'eau alimentant les robinets incendie armés des combles du bâtiment 18 de l'INB 165.

Un compte rendu vous sera transmis dès que possible.

Christian BAILLY
Directeur du CEA/Paris-Saclay

Destinataires :

M. le Préfet des Hauts-de-Seine	01 47 25 12 44
	01 47 25 21 21
M. le Sous-Préfet d'Antony	01 43 50 57 90
M. le Président de l'ASN	01 46 16 44 33
M. le Directeur Général de la Prévention des Risques	01 40 81 10 65
ASN/DEU	01 46 16 44 36
DRIEAT – Unité Départementale des Hauts-de-Seine	ud92.drieat-if@developpement-durable.gouv.fr
ASN/DRC	courrier@asn.fr
ASN/OLS	orleans.asn@asn.fr
IRSN/PSN-EXP/SSRD	courrier-externe-ssrd@irsn.fr
CLI FAR	cli-far@hauts-de-seine.fr

CEA
Centre CEA Paris-Saclay | 91191 Gif-sur-Yvette Cedex
T. +33 (0)1 69 08 77 89 | F. +33 (0)1 69 08 97 19
christian.bailly@cea.fr
Etablissement public à caractère industriel et commercial | RCS Paris B 775 685 019

Direction du CEA/Paris-Saclay

ISO 9001
ISO 14001
BUREAU VERITAS
Certification

Copies :

- AG ; AGA ; CAB-AG : secretariat.ag@cea.fr ; secretariat.aga@cea.fr ; secretariat.dircab@cea.fr
- HC (secrétariat)
- DSSN/DIR : P. Yvon, O. Kadouch, F. Vaufrey
- DSSN/SSGC :, F. Doyen par interim
- DSSN/SSN
- DSSN/SPHE : R. Launay par interim
- PCDN : ccc@cea.fr
- IGN : Direction-ign@cea.fr
- DCOM : presse@cea.fr
- DRHRS (secrétariat)
- DJC
- DPCEPI/CJ (secrétariat)
- P-SAC/DIR
- P-SAC/DDSS
- P-SAC/CME
- P-SAC/DSPS
- P-SAC/DSPS/SPRE
- P-SAC/DSPS/FLS SAC
- P-SAC/DSPS/SST FAR
- P-SAC/DSPS/UAI
- P-SAC/DSST
- P-SAC/CQSE
- P-SAC/UCRP
- P-SAC/CCSIMN
- CAB-AG/MOA A&D : V. Gorgues, C. Richet
- DES/DDSS
- DES/DGCP
- DES/EC : F. Cordier
- DES/DDSD/DIR : C. Oudot, C. Beretti, D. Canas
- DES/DDSD/UADF
- DES/DDSD/UADF/BQSE
- DES/DDSD/UADF/SEID
- DES/DDSD/DTPI/S3N
- CAD/DIR : csn@dircad.cea.fr ; direction.cadarache@cea.fr
- MAR/DIR : M. Bedoucha, B. Martinez, F. Prat
- MAR/CSNSQ : M. Kerdelhue, T. Poyet, mar_dir_csnsq_courri@cea.fr
- GRE/DIR : B. Feignier, P. Charléty, V. Troesch
- DAM/DIF : J.P. Verger, T. Collin
- DAM/VA : M. Secheresse, H. Chollet, L. Jaskula
- DAM/CESTA : S. Barre, F. Llorca
- CSE P-SAC : F. Bentejac
- CSSCT Fontenay-aux-Roses : cssct-far@cea.fr

ANNEXE : FORMULAIRE DE DECLARATION D'EVENEMENT SIGNIFICATIF POUR UNE INB

DECLARATION D'UN EVENEMENT SIGNIFICATIF IMPLIQUANT LA SURETE, LA RADIOPROTECTION OU L'ENVIRONNEMENT (INB)
Référence : P-SAC/CCSIMN/2023/184 Date : 21/03/2023 **Indice : 0** .....

Description		
Site : CEA Paris-Saclay site de Fontenay-aux-Roses	INB : 165	Atelier/laboratoire /réacteur : Bâtiment 18
Etat de l'installation /atelier :	☐ en construction ☐ en fonctionnement ☐ en arrêt pour maintenance	☐ en *CDE* ☒ en *DEM* ☐ autre : .....
Activité de l'installation/atelier lors de l'événement :	☒ en exploitation normale ☐ en intervention	☐ en maintenance ☐ en essais
Date et heure de l'événement : 2009	Date et heure de détection : 13/03/2023	
Libellé de l'événement : Ecart au référentiel de sûreté à la suite d'une modification du réseau d'eau alimentant les robinets d'incendie armés (RIA) des combles du bâtiment 18 de l'INB165		
L'événement est-il générique ? : ☐ oui ☒non Si oui : site ou activité concernés :		
Domaines impactés et critère de déclaration correspondant :	☒ sûreté critère :3 ☐radioprotection critère : ..... ☐ environnement critère :	

Analyse préliminaire		
Conformément au chapitre 5.3.4.3 du rapport de sûreté de l'INB 165, les RIA positionnés dans les combles du bâtiment 18 visent à refroidir, si nécessaire, les gaines de ventilation en cas d'incendie dans les locaux ventilés du bâtiment. Ce ne sont pas des moyens de lutte contre l'incendie. Le CEA de Fontenay-aux-Roses a engagé la suppression du réseau d'eau sur-pressée depuis 2009, selon une planification s'étalant sur plusieurs années. En février 2023, cette opération a concerné l'alimentation des RIA des tranches 3 et 4 du bâtiment 18. Le 13/03/2023, une vérification de l'impact de cette opération sur le référentiel de l'INB a mis en évidence un écart : - au chapitre 4 « domaine de fonctionnement » des règles générales de surveillance et d'entretien (RGSE) qui précise que l'eau sur-pressée est un fluide qui participe à la sûreté et qui alimente les RIA avec une pression de 5 à 6 bars, - au chapitre 7 des RGSE qui précise la périodicité des contrôles et essais périodiques (CEP) dans le paragraphe des éléments importants pour la protection (EIP). - au paragraphe 4.8.3.2 « eau sur-pressée » du rapport de sûreté qui associe l'eau sur-pressée à l'alimentation des RIA. L'eau sur-pressée n'est plus disponible sur l'installation et ne permet en conséquence pas l'utilisation des RIA situés dans les combles contrairement à ce qui est mentionné dans le référentiel de sûreté.		
Détection de l'événement :	☐ action automatique - alarmes ☐ inspection externe (ASN…) ☐ conduite - constat opérateur ☐ fortuite - observation individuelle hors procédure ☐ maintenance	☐ essais, contrôles ☐ retour d'expérience ☐ surveillance, inspection interne ☐ réexamen, réévaluation de sûreté ☒ autre : Organisation sûreté de l'installation
Origines présumées de l'événement :	☒ causes techniques ☐ causes humaines ☒ causes organisationnelles	☐ agressions externes ☐ autre :

Fonctions de sûreté impactées :	☐ criticité/réactivité ☐ confinement ☐ refroidissement	☒ fonctions supports ☐ perte ou découverte de source radioactive

Conséquences sur les personnes : ☒ aucune ☐ évacuation sanitaire ☐ blessure
☐ contamination radiologique ☐ contamination chimique ☐ contamination microbiologique

Conséquences réelles :
Aucune.

Conséquences potentielles :
Aucune. Les RIA ne sont pas des moyens de lutte contre l'incendie mais sont des dispositifs qui devaient permettre dans la phase réfléchie le refroidissement si nécessaire des gaines de ventilation dans les combles.

Mesures correctives immédiates : Aucune, car des dispositions opérationnelles compensatoires existent depuis 2016. Elles se déclinent comme suit :

- Utilisation de moyens hydrauliques permettant d'assurer une performance de l'action de refroidissement et de protéger les intervenants (jet de protection) ;
- Utilisation des cheminements d'accès par les communications existantes en protégeant les intervenants par une progression dans les combles jusqu'au point d'attaque avec un moyen en eau.

Actions entreprises pour éviter le renouvellement de- l'événement :
A définir après l'analyse des défaillances et des éventuelles actions inappropriées à l'origine de l'événement.

État final de l'installation et du matériel concerné :
L'installation est en écart avec son référentiel de sûreté.

Proposition de classement de l'événement	
☒ Au titre de la sûreté	☐ Au titre de la radioprotection
Classement de base proposé : 0	Classement de base proposé:
Eléments de classement : Absence de conséquences réelle et potentielle significatives.....	Facteur supplémentaire éventuel :
Facteur supplémentaire éventuel /	
Classement INES proposé : 0	Classement INES proposé :

Communication externe		
Une communication externe est-elle envisagée sur cet événement ? ☐oui ☒ non		
Si oui : par qui ?	A qui ?	Quand ? .....

Responsable à contacter pour plus d'information		
Nom : CORLAY	Prénom : Laurence.....	Fonction : Cheffe de la CCSIMN.....
Téléphone : 01 46 54 72 35	Télécopie : 01 46 54 93 39	Mel : laurence.corlay@cea.fr

Validation par le Directeur d'établissement ou son représentant		
Nom : BAILLY	Prénom : Christian	Fonction : Directeur du CEA/Paris-Saclay

Signature :